

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Les travaux de charpenterie, couverture en ciment ligneux et ferblanterie, de même que l'installation des paratonnerres, pour le bâtiment de chimie de la régie fédérale des alcools, à Berne, sont mis au concours. L'avant-métré, les conditions et les formulaires pour les offres sont déposés au bureau de l'administration soussignée (palais fédéral, pavillon ouest, bureau n° 105), où les intéressés peuvent prendre les renseignements nécessaires.

Les offres doivent être adressées sous enveloppe cachetée, affranchie et portant la suscription: *Soumission pour bâtiment de chimie à Berne*, à la direction soussignée, d'ici au 10 courant inclusivement.

Berne, le 1^{er} février 1895.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Sont mis au concours :

1. les travaux de *terrassement, maçonnerie, charpenterie, couverture en tuiles et en ciment ligneux, ferblanterie, menuiserie, vitrerie et serrurerie* pour un *bâtiment de ferme et un bâtiment de lieux d'aisance* sur la place d'exercices du *Breitfeld près Winkeln* ;
2. les travaux de *terrassement et de maçonnerie* pour une installation destinée à prendre des *bains de pieds* au même lieu.

Les plans, les conditions et les formulaires pour les soumissions sont déposés chez M. Schmid, intendant des domaines à Hérिसau, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe cachetée, affranchie et portant la suscription: *Soumission pour constructions à Winkeln*, à l'administration soussignée, d'ici au 14 courant inclusivement.

Berne, le 2 février 1895.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Sont mis au concours :

1. les travaux de *terrassement, maçonnerie, charpenterie, couverture en ciment ligneux et en tuiles, ferblanterie, serrurerie et enduit au carbolincum* pour un *magasin à fourrage* près de la caserne à *Frauenfeld* et pour un *magasin à cibles* sur la place d'exercices de *Frauenfeld*;
2. les travaux de *charpenterie* et la fourniture de *lucarnes en fonte* pour l'aménagement des *combles des écuries* des casernes au même lieu.

Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés chez l'intendant des casernes, à *Frauenfeld*, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe cachetée, affranchie et portant la suscription: *Soumission pour travaux de construction à Frauenfeld*, à l'administration soussignée, d'ici au 16 courant inclusivement.

Berne, le 5 février 1895.

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

La fourniture de *pain* et de *viande* pour les troupes en service sur la place d'armes de *Sion* pendant l'année 1895 est mise au concours.

Le cahier des charges est déposé au commissariat cantonal des guerres à *Sion* et à l'office soussigné. Les soumissions faites par plus de deux intéressés pour une seule et même fourniture ne seront pas admises. Chaque concurrent doit fournir deux cautions. La solvabilité du soumissionnaire et de ses cautions doit être certifiée par les autorités communales; ces pièces sont jointes à la soumission.

Les offres (calculées à raison de 750 grammes pour la ration de pain et à 320 grammes pour la ration de viande) seront adressées, d'ici au 20

courant, sous pli cacheté et affranchi avec la suscription : *Soumission pour pain ou viande*, à l'office soussigné.

Berne, le 2 février 1895. [2..]

Commissariat central des guerres.

Mise au concours.

Les places, nouvellement créées, de **bibliothécaire et d'adjoint de la bibliothèque nationale** sont mises au concours. Le traitement annuel du bibliothécaire est de 4000 à 6000 francs, et celui de l'adjoint, de 3000 à 4000 francs. L'entrée en fonctions aura lieu, au plus tard, le 1^{er} mai prochain. Les postulants devront posséder les trois langues nationales et justifier de connaissances académiques et littéraires complètes. Les candidats qui ont déjà travaillé dans une bibliothèque obtiendront, à conditions égales, la préférence.

Les offres de service doivent être adressées, accompagnées de certificats, au département soussigné, d'ici au 20 février prochain.

Berne, le 24 janvier 1895. [4..].

Département fédéral de l'intérieur.

Mise au concours.

Deux places d'**aides-instructeurs du génie** sont mises au concours à titre provisoire. Les candidats doivent prouver qu'ils ont reçu, à côté de leur instruction militaire comme sous-officier, une instruction générale technique dans un apprentissage professionnel ou dans une école moyenne technique.

Les offres doivent être adressées, au département soussigné, d'ici au 20 février prochain.

Berne, le 25 janvier 1895. [3..].

Département militaire fédéral.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- | | |
|---|---|
| 1) Commis de poste à Lausanne. | } S'adresser, d'ici au 19 février 1895, à la direction des postes à Lausanne. |
| 2) Buraliste postal à Villeneuve (Vaud). | |
| 3) Facteur postal à Nods (Berne). | } S'adresser, d'ici au 19 février 1895, à la direction des postes à Neuchâtel. |
| 4) Facteur postal à St-Ursanne (Berne). | |
| 5) Cinq commis de poste à Bâle. | } S'adresser, d'ici au 19 février 1895, à la direction des postes à Bâle. |
| 6) Deux garçons de bureau au bureau principal des postes à Bâle. | |
| 7) Nettoyeur de wagons-poste à Bâle. | |
| 8) Buraliste postal à Zurich 18 (Wollishofen). S'adresser, d'ici au 19 février 1895, à la direction des postes à Zurich. | |
| 9) Dépositaire postal et facteur à Genestrerio (Tessin). | } S'adresser, d'ici au 19 février 1895, à la direction des postes à Bellinzone. |
| 10) Buraliste postal et facteur à Cavigliano (Tessin). | |

-
- | | |
|---|---|
| 1) Commis de poste à Lausanne. | } S'adresser, d'ici au 12 février 1895, à la direction des postes à Lausanne. |
| 2) Commis de poste à Vevey (Vaud). | |
| 3) Chef de bureau au bureau des postes à Berthoud (Berne). S'adresser, d'ici au 12 février 1895, à la direction des postes à Berne. | |
| 4) Buraliste postal et facteur à Flumenthal (Soleure). S'adresser, d'ici au 12 février 1895, à la direction des postes à Bâle. | |
| 5) Chargeur postal et garçon de bureau à Zurich-12 (Neumünster). S'adresser, d'ici au 12 février 1895, à la direction des postes à Zurich. | |
| 6) Facteur postal à Hundwil (Appenzell-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 12 février 1895, à la direction des postes à St-Gall. | |
-

Tableau des trains ayant circulé pendant le mois de novembre 1894 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1	2	3	4					5		6		7		8		9		10		11		12		13		14			15			16			17			18			19			20			21			22			23			24			25			26			27			28			29			30			31			32		
			Désignation des lignes	Longueur des lignes en exploitation	Dont à double voie	Total des trains expédiés					Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartiennent		A un kilomètre exploité correspondant kilomètres d'essieux	Retards à l'arrivée à la gare destinataire						Cause des retards				Nombre pour cent		Coincidence manquées		Nombre des kilomètres		Parcours moyen par heure de marche, y compris les arrêts																																																		
						Réguliers			Extraordinaires		Kilomètres de trains	Kilomètres d'essieux	aux trains réguliers, directs, omnibus et mixtes	à chaque train en moyenne		Trains express et omnibus			Trains mixtes			Total des retards	Sur sa propre ligne			Par les correspondances étrangères	Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques	Service des gares et des trains	Total	des trains réguliers ayant subi des retards comparé au nombre total des trains	au mois correspondant de l'année précédente	par les trains directs et omnibus	par les trains mixtes	de trains	d'essieux	par retard sur sa propre ligne		Trains directs et omnibus	Trains mixtes																																											
						Trains express et omnibus	Trains mixtes	Trains de marchandises	Trains express et omnibus	Trains de marchandises						Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort	Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort		Par les correspondances étrangères	Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques	Service des gares et des trains											Total	par les trains directs et omnibus			par les trains mixtes	de trains	d'essieux	par retard sur sa propre ligne	Kilomètres																																						
Kilomètres	Trains					Kilomètres		Kilomètres de trains		Minutes			Minutes			Total			Total			Nombre		Nombre		par retard sur sa propre ligne		Kilomètres																																																						
Jura-Simplon ¹⁾	1140	92	6 328	1442	1798	13	961	530 852	12 227 333	409 665	53	10 726	82	24	117	9	19	26	91	32	27	32	59	0,77	0,83	31	—	8 998	207 243	27,3	18,5																																																			
Nord-Est Suisse ²⁾	780*	90	7 478	986	2366	55	918	479 251	11 455 991	354 132	42	14 688	40	20	90	1	17	17	41	19	6	16	22	0,26	0,81	10	—	21 785	520 727	28,5	18,8																																																			
Central Suisse ³⁾	393	97	3 646	938	1797	4	491	234 576	7 743 184	169 817	38	19 703	58	16	54	3	19	20	61	34	5	22	27	0,59	0,20	11	—	8 688	286 785	30,3	23,5																																																			
Union Suisse ⁴⁾	310	9	2 224	730	346	1	247	158 922	4 017 788	132 772	45	12 961	32	14	27	4	21	25	36	13	5	18	23	0,78	0,43	8	6	6 910	174 687	28,0	15,0																																																			
Gothard	266	93	1 260	228	936	—	579	238 058	7 271 773	132 638	90	27 338	5	24	54	1	26	26	6	4	2	—	2	0,13	1,64	1	—	119 029	3 635 887	27,1	17,8																																																			
Sud-Est Suisse	50	—	1 050	—	156	3	69	20 128	198 663	16 200	16	3 974	43	13	38	—	—	—	43	30	1	12	13	1,24	0,36	9	—	1 549	15 282	21,1	—																																																			
Landquart-Davos	50	—	180	60	—	—	—	12 000	109 519	12 000	50	2 191	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,42	—	—	—	—	—	17,2	14,5																																																		
Seethal Suisse	46	—	454	—	81	8	1	15 974	144 902	13 576	30	3 151	2	19	24	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19,9	—																																																		
Emmenthal	43	—	360	120	104	5	34	12 863	185 983	10 320	22	4 326	8	12	15	—	—	—	8	7	—	1	1	0,21	0,21	—	—	12 863	185 983	29,2	23,2																																																			
Jura Neuchâtelois	40	—	484	60	—	1	41	16 154	199 344	15 272	29	4 984	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19,9	15,7																																																			
Toessthal	40	—	330	60	102	3	30	11 654	134 255	9 690	25	3 357	4	16	25	—	—	—	4	3	1	—	1	0,26	0,61	2	—	11 654	134 255	22,6	14,7																																																			
Saignelégier-Chaux-de-Fonds	27	—	—	188	—	4	—	5 182	53 684	5 076	27	1 989	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,53	—	—	—	—	—	16,7	—																																																		
Appenzell	26	—	—	720	—	—	—	9 480	110 636	9 480	14	4 256	—	—	—	8	21	35	8	6	1	1	2	0,28	—	—	—	4 740	55 318	—	16,2																																																			
Oberland Bernois	24	—	364	—	—	2	—	3 704	23 133	3 680	11	964	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2	—																																																			
Lausanne-Echallens ⁵⁾	24	—	—	248	—	1	—	5 967	61 710	5 952	24	2 572	—	—	—	1	18	18	1	—	1	—	1	0,40	0,41	—	—	5 967	61 710	—	16,5																																																			
Frauenfeld-Wyl	18	—	—	300	—	16	—	5 321	45 468	5 190	18	2 526	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,7	—																																																		
Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds	17	—	—	240	—	—	—	4 080	25 120	4 080	17	1 478	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0	—																																																		
Langenthal-Huttwyl	15	—	128	120	—	—	—	3 720	40 868	3 720	15	2 725	1	10	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,4	20,7																																																		
Sihlthal	15	—	—	300	104	—	28	5 036	42 752	4 200	14	2 784	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,3	—																																																		
Waldenbourg	14	—	240	60	—	—	—	4 200	34 018	4 200	14	2 430	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,7	12,1																																																			
St-Gall-Gais	14	—	—	285	—	—	—	3 990	43 692	3 990	14	3 121	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,2	—																																																		
Birsigthal	13	—	—	771	—	—	—	8 187	89 358	8 187	11	6 874	—	—	—	4	31	23	4	—	4	—	4	0,52	0,60	—	—	2 047	22 340	—	17,5																																																			
Régional Neuchâtel-Cortailod-Boudry	11	—	1 140	—	—	24	—	6 512	64 338	6 240	6	5 849	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,07	—	—	—	—	11,7	—																																																			
Tramelan-Tavannes	9	—	—	300	—	4	—	2 736	16 308	2 700	9	1 812	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,5	—																																																		
Bœdeli	5	—	—	360	—	—	—	1 260	9 252	1 260	4	1 851	—	—	—	7	17	21	7	6	—	1	1	0,28	—	—	—	1 260	9 252	—	16,3																																																			
Régional des Brenets	5	—	488	—	—	—	—	2 440	11 560	2 440	5	2 312	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0	—																																																			
Orbe-Chavornay	4	—	—	720	30	—	6	2 938	5 876	2 798	4	1 469	—	—	—	4	23	37	4	1	2	1	3	0,12	—	—	—	980	1 959	—	15,1																																																			
Totaux et chiffres moyens	3399	381	26 154	9236	7820	144	3405	1 805 185	44 366 508	1 349 275	39	13 053	275	18	117	42	20	37	317	158	55	104	159	0,43	0,56	72	6	11 354	216 142	27,1	17,7																																																			
Au mois de novembre 1893	3319	381	25 574	7766	6622	84	3375	1 720 915	43 995 041	1 298 681	39	13 256	306	18	144	51	22	40	357	171	54	132	186	0,56	0,22	43	6	9 253	236 533	27,0	17,2																																																			

¹⁾ Y compris les lignes Bulle-Romont, Régional du Val de Travers, lac de Thoune (incl. Dœrligen-Interlaken-gare), Viège-Zermatt et Yverdon-Ste-Croix.

²⁾ " la ligne du Bâtzberg et Koblenz-Stein.

³⁾ " les lignes du Sud-Argovien, Wohlen-Bremgarten et le raccordement de Bâle.

⁴⁾ " les lignes de Wald-Rüti et du Toggenbourg.

⁵⁾ " la ligne Echallens-Bercher.

* Le 1^{er} novembre ouverture à l'exploitation du tronçon Etzwillen-Feuerthalen de 15,14 km.

Complément du tableau du mois d'octobre. Le 1^{er} octobre ouverture à l'exploitation du tronçon Zurich-gare principale—Zurich-Stadelhofen de 5,7 km.

Le 1^{er} octobre ouverture à l'exploitation du tronçon Zurich-Oerlikon prolongé de 0,27 km.

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 6.

Berne, le 6 février 1895.

I. Communications diverses.

79. ($\frac{9}{15}$) Réduction des florins autrichiens en francs.

Suivant communication de l'administration des chemins de fer de l'Union suisse, le rapport entre la *valeur en florins autrichiens* et la *valeur en francs* pour les stations frontières austro-suisse est, dès le 1^{er} février 1895, jusqu'à nouvel avis, fixé comme suit :

1 florin = 2,0184 francs.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

80. ($\frac{9}{15}$) *Tarif-placard des billets de dimanche, de plaisir et circulaires du S O B, du 1^{er} mai 1894. Dénonciation.*

Le tarif-placard précité est dénoncé pour le 30 avril 1895.

Un avis ultérieur fera connaître la mise en vigueur du nouveau tarif Wädensweil, le 28 janvier 1895.

Commission de direction du Sud-Est suisse.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

81. ($\frac{6}{95}$) *Tarif exceptionnel n° 16 pour finances et métaux précieux en grande vitesse, du 1^{er} octobre 1886. Nouvelle édition.*

Au 1^{er} mars 1895, un nouveau tarif exceptionnel pour le transport en grande vitesse des finances et métaux précieux entrera en vigueur, qui annule et remplace le tarif correspondant, du 1^{er} octobre 1886, et sa 1^{re} annexe, du 15 avril 1893.

St-Gall, le 4 février 1895.

Au nom des administrations de l'Union:
Direction de l'Union suisse.

Taxes exceptionnelles.

82. ($\frac{6}{95}$) *Transports de sable Rheineck—St-Fiden et St-Gall.*

La taxe réduite de 17 centimes par 100 kg. pour le transport de *gravier* par chargements de 10 000 kg. ou payant pour ce poids de Rheineck pour St-Fiden et St-Gall, publiée dans l'organe de publicité n° 12/92, sous n° 144, est, jusqu'à nouvel avis, aussi applicable pour le transport de *sable* par chargements de 10 000 kg.

St-Gall, le 5 février 1895.

Direction de l'Union suisse.

C. Service de transit.

Taxes exceptionnelles.

83. ($\frac{6}{95}$) *Tarif des marchandises italo—belge, du 1^{er} avril 1891.*
Taxes exceptionnelles pour perles en verre.

Le 15 février 1895 entreront en vigueur les taxes ci-dessous pour les transports directs de perles en verre par wagons complets d'au moins 10 000 kg. de Venise à Anvers-transit :

	Francs par 1000 kg.
Venise S. L.—Chiasso-transit	16. 83
Chiasso-transit—Anvers-transit	51. 28

Lucerne, le 31 janvier 1895.

Direction du Gothard.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

84. ($\frac{6}{100}$) *Tarif exceptionnel pour céréales dans le livret 2 de la III^me partie en service sud-allemand—autro-hongrois.*
I^{re} annexe à l'appendice.

Le 1^{er} février 1895 entrera en vigueur une I^{re} annexe à l'appendice du tarif exceptionnel pour céréales, III^me partie, livret de tarifs n° 2, valable du 1^{er} août 1894 dans l'Union sud-allemande (service sud-allemand—autro-hongrois). Elle contient des additions des différences de cours.

Carlsruhe, le 25 janvier 1895.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

Taxes exceptionnelles.

85. ($\frac{6}{100}$) *Taxes pour transports de papier de toute nature dès Bâle E L à Ludwigshafen ⁶/Rh. ou Mannheim pour l'exportation par la douane étrangère.*

A partir du 1^{er} janvier 1895, les taxes du tarif spécial I et de la classe accessoire A² sont appliquées pour le transport de papier de toute nature, sauf celui recouvert d'autres substances ou humecté (papier de verre, papier sablé, papier à l'émeri, papier-mort aux mouches, etc.), pour lequel ces substances constituent les parties essentielles, de Bâle E L à Ludwigshafen ⁶/Rh. ou Mannheim pour l'exportation par la douane étrangère.

Le contrôle de l'exportation et l'octroi de ces taxes auront lieu conformément au § 14 des prescriptions générales de tarif du tarif des marchandises des chemins de fer allemands, I^{re} partie.

Strasbourg, le 28 janvier 1895.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvés le 4 février 1895 :

1. Nouvelle édition du tarif exceptionnel général suisse n° 16 pour le transport de finances et de métaux précieux en grande vitesse.

2. II^me annexe au tarif direct des marchandises entre Delle-transit, Locle-transit, Verrières-transit et Genève-transit, d'une part, et Romanshorn-transit et Singen-transit, d'autre part, comprenant une nouvelle ré-

daction des observations du tarif principal, ainsi qu'une liste des stations françaises pour lesquelles les taxes pour Verrières-transit, groupe *a* et groupe *b*, contenues dans le tarif principal et dans ses annexes, sont applicables.

3. Deuxième projet d'une 3^{me} annexe à la 1^{re} partie, livret 5, première division, du tarif des marchandises nord-allemand—suisse contenant diverses modifications et additions, sous réserve.

Approuvées le 5 février 1895 :

Taxes réduites pour le transport de sable par wagons complets de 10 000 kg. dès Rheineck à St-Fiden et St-Gall.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.02.1895
Date	
Data	
Seite	207-210
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 861

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.